

M. PERLEY: Pouvez-vous nous donner la date approximative du contrat?

M. GEORGE McIVOR: Les rapports annuels ont trait aux dates jusqu'à l'époque du contrat.

L'hon. M. MacKINNON: Monsieur le président, j'aurai ces renseignements dans une journée ou deux.

M. FAIR: Qu'est-ce qui a inspiré le premier câblogramme lu par le ministre demandant que la Bourse des grains reste ouverte?

L'hon. M. MacKINNON: Je n'en ai pas la moindre idée. Le câblogramme s'explique de soi-même.

M. FAIR: Je ne suis pas d'avis qu'il a été envoyé pour rien. Il devait y avoir quelque motif.

L'hon. M. MacKINNON: Il a pu y avoir d'autres entretiens aussi.

M. DOUGLAS (*Weyburn*): Un câblogramme adressé à qui?

L'hon. M. MacKINNON: A M. George McIvor le 23 juillet 1940.

M. PERLEY: Six mois s'étaient écoulés depuis le premier.

Le PRÉSIDENT: Je me lève pour obtenir la reprise des travaux du Comité.

Il y a eu une assez longue discussion et je me demande jusqu'où le Comité devrait aller dans son interrogatoire des représentants de la Commission du blé pour savoir si oui ou non la Bourse des grains devrait demeurer ouverte. J'envisage ainsi la question, messieurs, laisser la Bourse ouverte et lui permettre de fonctionner est d'ordre administratif. La Commission du blé établit les principes régissant son fonctionnement et je doute si elle devrait être mise en demeure de défendre ou approuver les principes adoptés par le Gouvernement. Vous pouvez obtenir tous les renseignements que vous voulez sur les opérations de la Commission, mais pour ce qui concerne le maintien ou la fermeture de la Bourse, c'est une question d'ordre administratif qu'à mon sens il conviendrait de débattre à la Chambre plutôt que de mettre la Commission du blé en demeure de se prononcer dans un sens ou dans l'autre à son sujet. Je crois que nous devrions nous rendre compte de la situation dans laquelle la Commission se trouve à cet égard.

M. George McIvor est toujours témoin. Quelqu'un a-t-il d'autres questions à lui poser?

M. DIEFENBAKER: Monsieur le président, à propos de ce que vous venez de dire, il ne s'agit pas de savoir si la Bourse des grains restera ouverte. Nous tentons de nous renseigner sur les circonstances tenant à l'utilisation de cette Bourse par la Commission du blé.

Le PRÉSIDENT: L'autre question y a été mêlée peut-être par inadvertance.

M. DIEFENBAKER: Je vous fais cette observation, croyant que la Commission du blé n'utilise pas la Bourse des grains de Winnipeg autant qu'avant la guerre. C'est ce qui a motivé la demande de renseignements faite hier, à savoir, l'obtention d'une liste de tous les membres de cette Bourse ayant touché du courtage, soit sous la rubrique de reports ou de commissions, et aussi un état du chiffre de ces commissions. Parce que s'il arrivait que la Commission du blé utilise aujourd'hui les services de la Bourse des grains de Winnipeg de façon à avantager certains courtiers plutôt que d'autres, nous voudrions le savoir; s'il n'en était rien, nous voulons le savoir aussi en toute justice pour la Commission. C'est pourquoi je crois que nous abrègerions beaucoup nos séances si la Commission voulait nous donner une liste des courtiers vendant au comptant et de ceux vendant à terme, le chiffre de leurs recettes et à quel titre ils les ont touchées. Je proposais d'aborder cette question dès que j'aurais l'occasion de poser des questions. Je n'ai certainement pas retenu le Comité. Si nous obtenions ces renseignements, cela faciliterait beaucoup notre tâche et nous dispenserait de poser une foule de questions à ce sujet. Donnez-nous le renseignement, s'il n'y a rien à dissimuler. Hier, M. McIvor a affirmé qu'aucune communication n'avait eu lieu entre le